



162 ST-DENIS
Tel. Est 893

L'AUTORITE



Abonnement: Par maille . . . \$1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LaRUE, rédacteur en chef.

L'élection provinciale

Le grand triomphe remporté lundi dernier par le parti libéral nous causera une joie sans mélange s'il devait en résulter dans la province une mise en oeuvre courageuse et pratique d'une politique vraiment libérale. Mais l'excès même de la victoire en compromet les fruits. Dans la prochaine législature, au lieu d'avoir en face de lui, pour le refréner et stimuler son effort, une opposition normale, le gouvernement Gouin commandera à une Chambre virtuellement unanime. Et pour tenir en bonne humeur ses trop nombreux partisans, il aura à satisfaire les appétits de soixante-quinze députés, presque tous après à faire valoir des convoitises personnelles ou locales, et la plupart indifférents aux intérêts généraux de la province. Et le gouvernement pourra d'autant moins résister aux exigences de ses partisans que ses actes, quels qu'ils soient, échapperont toujours à la critique.

Nous avons au cours de la campagne qui vient de finir affirmé que le parti libéral est en mesure de donner à la province la meilleure administration, la plus féconde et la plus progressive qu'elle ait jamais eue, à la condition de le soumettre à l'indispensable contrôle d'une opposition vigoureuse et vigilante. Ce contrôle manquera dans la prochaine législature, de sorte qu'il faudra aux gouvernants une vertu presque surhumaine pour les retenir dans la bonne voie et leur faire éviter les abus pareils à ceux qui ont été déjà reprochés au régime Gouin, et qui résultaient précisément de son excessive puissance. L'instinct de la conservation est la faculté la plus développée en la personne de sir Lomer Gouin. Il n'est pas populaire et il le sait. Pour rester au pouvoir, il serait capable de grandes choses, si, gouvernant avec une faible majorité, il sentait le besoin de défendre sa position en travaillant pour le peuple. Mais c'est aussi un indolent, qui ne se morfondra pas en dévouement lorsque le peuple semble approuver si éloquemment la politique d'inertie dont il a fait depuis presque dix ans l'oeuvre stérile de son administration.

Quoi qu'il en soit, il s'agit maintenant de tirer le meilleur parti possible d'une situation qui ne peut être modifiée. Le jugement du peuple est sans appel, et il faut prendre la nouvelle législature comme les électeurs ont voulu qu'elle fût, avec le danger que présente sa composition anormale.

Parmi les élus de lundi dernier, il y a d'ailleurs des hommes de grande valeur, auxquels nos concitoyens ne pouvaient refuser leurs suffrages. Nous applaudissons sans réserve à la victoire de MM. Séguin, Mayrand, A. Tessier, Francoeur, Robert (de Rouville), Mitchell, H. Mercier, Finnie, Tansey, Desaulniers, Godbout, Trahan, Bouchard, et de quelques autres. Dans leurs circonscriptions respectives, ces hommes-là s'imposaient au choix des électeurs.

D'autre part, malgré toute l'estime et l'amitié sincère que nous avons pour M. Clément Robillard, qui est un excellent garçon, qui est, comme on dit, "du bon monde", nous ne pouvons admettre qu'il possède les qualifications requises pour être chargé dans l'administration provinciale des intérêts de Montréal. Pareillement M. Jérémie Décarie, le ministre faînéant, qui ne sait, ne peut et ne veut rien faire, n'aurait pas dû être réélu comme un des représentants du district de Montréal.

En tout cas, l'avenir de la province et le bon renom du parti libéral sont en ce moment entièrement entre les mains de sir Lomer Gouin.

Sir Lomer, d'après M. Bourassa, n'est pas vraiment un libéral, mais le vote de confiance qu'il vient de recevoir lui est donné comme au chef du parti libéral. Ce n'est pas tant à sir Lomer Gouin qu'au parti libéral que le peuple a voté confiance. Par suite, si le premier-ministre veut être honnête, il admettra que le mandat qui lui est donné par les électeurs l'oblige à mettre en pratique dans le gouvernement de la province une politique libérale.

Tout pouvoir lui est donné. La province prendra l'orientation qu'il voudra, sans que rien, pas même un seul mot de critique à l'Assemblée législative, puisse contrarier sa volonté.

Si M. Gouin, placé dans ces conditions extraordinaires, ne conduit pas l'administration dans le bon chemin, s'il n'ose lancer de grandes mesures pour favoriser le progrès et le développement de la province — notamment dans le domaine de l'éducation, du progrès agricole, de la colonisation — il ne pourra invoquer que c'est une opposition encombrante qui gêne ses mouvements et entrave son action.

Par suite, le devoir de M. Gouin est de ressusciter, pour la mettre en oeuvre, la doctrine politique naguère préconisée par le parti libéral, lorsqu'il avait pour chefs les Mercier, les Marchand, les Parent.

Que M. Gouin devienne un libéral sincère et agissant, au lieu d'être un libéral hésitant et timoré, comme il l'a été jusqu'à ce jour.

Placide BEAUSSET.

des conservateurs d'Ottawa, qui seraient en mesure d'offrir des compensations aux démissionnaires.

L'idée peut sembler bizarre à quelques-uns. Elle est en tout cas parfaitement conforme au principe de nos institutions parlementaires.

Car la présence de deux partis dans l'assemblée populaire tient à l'essence même de notre régime administratif. L'opposition est appelée à exercer une influence salutaire sur les débats parlementaires et sur la conduite des hommes qui gouvernent. Elle remplit l'office de critique dans les affaires publiques.

Lord Palmerston a défini comme suit l'utile ministère de l'opposition:

"Le rôle spécial de l'opposition est de surveiller d'un oeil vigilant la conduite du gouvernement qu'elle combat, de voir s'il y apparaît quoi que ce soit de mal, de répréhensible ou de discutable, afin de retenir les gouvernants s'ils trébuchent, pour marquer le faux pas s'ils l'accomplissent..."

"Le rôle de l'opposition, disait Disraeli, est de montrer le revers des actes de l'administration, d'exprimer tout ce qui peut être trouvé de plausible contre toute mesure, toute parole du ministère ou de chacun de ses membres."

Ce rôle, les conservateurs estiment qu'ils l'ont rempli de leur mieux dans l'ancienne législature, et ils trouvent que, en mettant au jour l'affaire Mousseau et le scandale de la prison de Montréal, par exemple, ils ont rendu à la province des services qui devaient être appréciés autrement que par la rebuffade qu'ils ont reçue lundi dernier aux polls.

Mais la principale raison qu'ils invoquent pour motiver la grève — et constitutionnellement la plus forte — c'est que le peuple, en réduisant à six l'effectif de l'opposition, l'a mise dans l'impossibilité de remplir son rôle. Six députés à la législature peuvent-ils prendre la responsabilité de surveiller "tous les actes, tous les projets, toutes les paroles" des soixante-quinze partisans du pouvoir? Evidemment non, dans des conditions normales, et cent fois, mille fois non, quand le chef du gouvernement est un roublard de la force de sir Lomer Gouin.

OBSERVATOR

Sir Lomer Gouin respecterait les gros tas d'argent

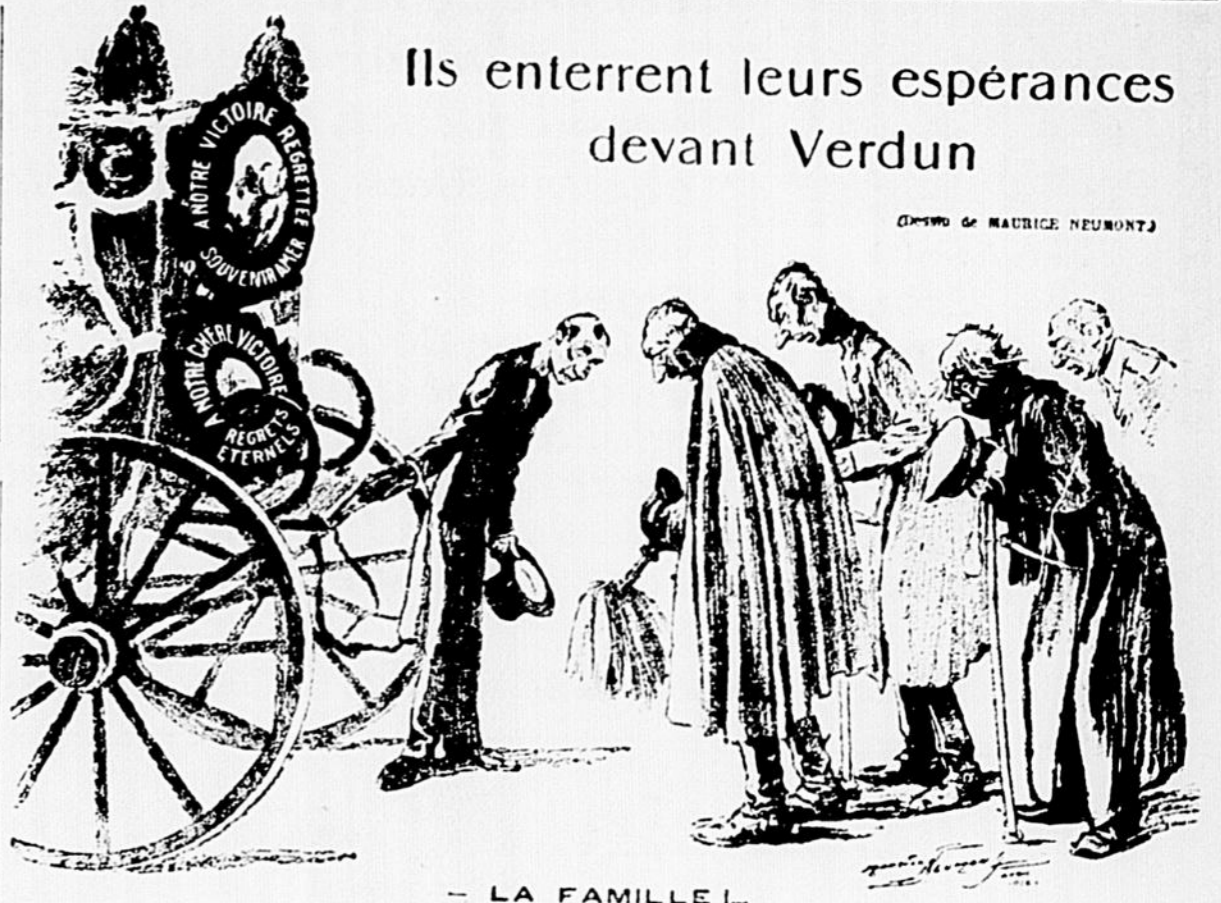
M. Bourassa s'est fendu de plus d'un article sur le résultat des élections provinciales. Dans l'un de ces écrits, au milieu de quelques fleurs jetées au premier ministre, il n'a pu s'empêcher de glisser quelques ronces, comme cette allusion à

L'idole d'Or

Roman par Adrien Clamer

La guerre actuelle, qui a suscité des centaines et des centaines de volumes en France, a aussi inspiré nos écrivains canadiens et nous mettrons la semaine prochaine sous les yeux de nos lecteurs le premier chapitre de "L'Idole d'Or", roman par Adrien Clamer, qui paraîtra sous peu.

L'AUTORITE.



Ils enterrent leurs espérances devant Verdun

LA FAMILLE L.

"Extraordinaire respect de sir Lomer Gouin pour les gros tas d'argent". Laissons-lui la parole:

"Dans l'ordre de la politique provinciale, M. Gouin, je le répète, a reçu de la province un mandat général, absolu. Il n'en tient qu'à lui de justifier cet extraordinaire témoignage de confiance, obtenu à la faveur des circonstances anormales que je signalais hier.

Du ministère provincial, dirigé par M. Gouin, je pense exactement ce que j'en écrivais il y a deux semaines. Le résultat des élections n'a pas modifié mon opinion.

Par tempérament, M. Gouin est un tory, très porté au laissez-faire; mais il a le cerveau bien organisé, quoique imparfaitement meublé, et l'esprit plus alerte qu'on ne le croit généralement. Sous la poussée du mouvement nationaliste de 1907, qui l'a tant fait rager et qui lui a fait tant de bien, il est sorti de l'ornière. Il a accepté et inscrit dans son programme des réformes qu'il appelait jadis des "utopies" ou des pratiques "moyen-âgeuses". Il en a exécuté plusieurs, en tout ou en partie. D'autres sont restées à l'affiche.

Non penchant le plus dangereux, qui explique la plupart de ses fautes d'omission et de commission, c'est le travers habituel des politiques "pratiques": un extraordinaire respect pour les gros tas d'argent organisés en compagnies, en trusts, en associations, apparentes ou occultes.

Il est aujourd'hui assez riche personnellement, assez fort sur la scène politique, pour dominer tout cela et imprimer au gouvernement de la province une impulsion nouvelle, sans s'écarter des règles de la prudence et d'une saine tradition.

Une future alliance Gouin - Bourassa

Québec, 26. — Est-ce possible? se demandent les Québécois. La rumeur n'en circule pas moins avec persistance, de la Basse-Ville aux plaines d'Abraham, et des quais du Saint-Laurent à la plaine de Charlesbourg.

Cette rumeur, bien entendu, a pris consistance à l'hôtel de la législature, centre des principales nouvelles politiques, honneur que le dit hôtel partage avec le Club de la Garnison.

Donc, je vous la donne en cent, je vous la donne en mille, cette rumeur... Vous n'y êtes pas?... Eh bien! c'est qu'une alliance sera bientôt effectuée entre sir Lomer Gouin et M. Henri Bourassa, c'est-à-dire entre la chéfferie du parti libéral et le parti nationaliste.

Sir Lomer Gouin et son entourage appréhendent une révolte du palais parmi les innombrables phalanges libérales, au cas où la menace du parti conservateur de faire la grève à Québec, de se retirer de la lutte, se réaliserait. C'est pourquoi on s'allierait aux cadres reconstitués du parti nationaliste pour faire échec, le cas échéant, aux ennemis du dehors et du dedans.

QUE LE CONSEIL TUE L'ENQUETE RELATIVE A LA RUE DROLET

Pourquoi une enquête sur la vente à la Ville des lots de la rue Drolet? Pourquoi dépenser \$50,000 à faire de la pêche à la ligne très problématique, dans l'espoir de tirer des poissons petits et gros?

Supposons que la Ville ait payé \$50,000 trop cher les lots de la rue Drolet, quelle consolation en retireront les propriétaires d'apprendre qu'un autre somme de \$50,000 a été dépensée pour une enquête qui tournera en queue de poisson, comme l'enquête Fortin, comme l'enquête Cannon, comme l'enquête sur les égoûts de Notre-Dame-de-Grâce, comme tant d'autres enquêtes enfin qui ont bien coûté en tout un quart de million à la Ville?

Le Conseil doit aux contribuables de refuser l'enquête demandée par la majorité du Bureau de Contrôle, car il ne faut pas oublier que celui-ci n'est pas unanime.

—Je veux une enquête sur l'achat de la rue Drolet, clamait autrefois le contrôleur McDonald.

—Avez-vous des accusations spécifiques à porter? rétorquait M. de Laurendeau, avocat en chef de la Ville.

Et M. McDonald restait coi. La position est la même aujourd'hui.

Aucune accusation spécifique n'est portée.

Pourquoi une enquête, alors?

Pourquoi n'en pas faire sur tous les achats de terrains de la Ville?

Que le Conseil tue l'enquête dans l'oeuf!

JUSTUS.

Jusqu'à l'effacement complet du monstre de l'hypocrisie

Les prohibitionnistes renouvellent leurs tentatives d'intimidation dans la province de Québec, et il faudra lutter jusqu'à la mort de cette pieuvre aux cent tentacules.

L'EXEMPLE DES ETATS-UNIS

UNE VILLE SORTABLE

De l'avis des étrangers, il n'est qu'une ville canadienne où l'existence soit encore agréable: c'est Montréal. On ne parle pas de cette cité de fossiles ayant nom Québec et où les gens marchent derrière leur nez — selon une expression chère à Daudet — comme s'ils allaient à l'enterrement de cet appendice.

Le puritanisme ne se confine pas au Canada mais étend ses ravages aux Etats-Unis, terre où il était autrefois très florissant. La lutte pour et contre la prohibition sévit depuis un demi-siècle à peu près dans la république voisine.

des lois prohibitives dans sept Etats, depuis le 1er juillet 1915, la consommation des spiritueux, aux Etats-Unis, pendant dix mois de l'exercice fiscal finissant le 30 juin 1916, accuse une augmentation de plus de 7,500,000 de gallons sur cette de l'exercice précédent. Les rapports officiels du Bureau du Revenu, à Washington, indiquent que l'augmentation totale pour les douze mois atteindra 10,000,000 de gallons.

ON PRECHE TOUJOURS

Pendant la même période, la consommation de la bière a diminué de 1,500,000 de barils, soit environ 45,000,000 de gallons, depuis 1914. On présume que la consommation totale de la bière, pour l'exercice fiscal de 1915-1916, accusera une diminution de 60,000,000 de gallons, contre celle de l'année fiscale précédente.

Voilà qui prouve surabondamment que la prohibition tend à stimuler la consommation des boissons fortes, aux dépens de la consommation des boissons peu alcoolisées, telles que la bière et le vin.

Et l'on continue aux Etats-Unis de prêcher la prohibition au nom de la tempérance!

DOUBLE REBUFFADE

Ce qui nous rassure contre toute perspective de victoire sérieuse

RETOUR OFFENSIF

Tout d'abord la prohibition balaya tout devant elle, de l'Atlantique au Pacifique puis elle perdit peu à peu du terrain jusqu'à ce qu'elle ne tint plus en son pouvoir que le seul état du Maine. Elle cherche actuellement à reconquérir le terrain perdu en commençant par les Etats où la population est moins dense et la richesse moins grande. Nous publions ci-après un intéressant tableau sur les résultats — faut-il dire magnifiques ou désastreux? — obtenus dans la république américaine par la campagne prohibitionniste.

RESULTAT CONTRAIRE

En dépit de la mise en vigueur

A MORT LE MONSTRE

Combien n'est-il pas grotesque d'entendre M. Carter et autres se targuer qu'il imposent leur volonté à la province de Québec avant que l'année 1917 ne se soit écoulée!

Nous attendrons quel sera l'effet de l'imposition des mesures prohibitives dans l'Ontario, le Manitoba et autres provinces pour en faire notre profit. Voyons l'hypocrisie à l'oeuvre, afin d'être en mesure de la mieux juger. Mais surveillons attentivement cette pieuvre, pour être en état de couper, au bon moment, la dernière tentacule du monstre.

Sylvio PICAUD.

La greve de l'opposition

Ce n'est pas seulement une défaite, mais un humiliant affront que les électeurs de cette province viennent d'infliger au parti conservateur. Etourdis probablement par la violence du coup qui les atteignait dans leur légitime amour-propre, les chefs se sont abstenus de commenter publiquement, si ce n'est par des communiqués extrêmement réservés parus dans les journaux, le résultat du scrutin. Leurs sentiments, d'ailleurs, étaient assez vraisemblablement de ceux qui ne se peuvent traduire en langage parlementaire.

Nous sommes toutefois informés à bonne source que les têtes dirigeantes du parti se proposent de tenter un geste de protestation qui, s'il se réalise, aura certainement du retentissement dans la province et à travers tout le pays. Leur protestation, en effet, prendrait la forme d'une grève de l'opposition dans la législature de Québec. C'est-à-dire que l'on induirait MM. Sauvé, Gault, Smart, Tansey, D'Auteuil et Turcotte, les six conservateurs élus, à donner leur démission. Par ce geste, le parti conservateur exprimerait aux électeurs de toute la province: "Vous avez témoigné une si grande confiance aux libéraux que nous leur laissons le champ complètement libre."

Pour réaliser la grève, le parti compterait sur le concours

Québec sortira-t-il de la Confédération?

(Spécial à l'Autorité)

Ottawa, 26. — Le mouvement créé à Ottawa en faveur des écoles bilingues va en s'accroissant de plus en plus. Les partisans du bilinguisme ici et aux environs sont montés, et certains d'entre eux parlent même de pousser leurs compatriotes de langue française de la province de Québec à exiger que celle-ci demande aux autorités impériales à sortir de la Confédération, si les Canadiens-français de l'Ontario n'obtiennent pas des droits égaux dans les écoles. La province se trouverait alors dans la position de Terre-Neuve.

D'autres se montrent plutôt effrayés de cette perspective, surtout au point de vue économique. Je tiendrai l'Autorité au courant de toute agitation ultérieure.

Une Formidable carotte de sept millions de dollars

Elle serait tirée à la Ville si celle-ci commettait la criminelle folie de payer cette somme pour le fer de rebut de la Montreal Water & Power Company.

CITOYENS, SOYEZ EN GARDE!

Le Bureau de contrôle a décidé de remettre à l'étude la question de l'achat de la Montreal Water & Power.

Nous devinons que M. Trefflé Bastien, qui a construit à peu près tout l'aqueduc de la compagnie, et qui, par suite, doit détenir de volumineuses liasses de ses obligations, et peut-être une forte proportion de son capital-actions, a été réjoui de voir cette bonne nouvelle dans les journaux.

Un seul léger nuage pouvait un peu l'inquiéter: c'est que le contrôleur Villeneuve, qui a pris l'initiative de la nouvelle tentative d'achat, a déclaré d'avance qu'il n'est aucunement disposé à faire la transaction à un prix de fantaisie. Pour que cette acquisition soit recommandable au point de vue de la Ville, M. Villeneuve estime que le prix d'achat devra être suffisamment bas pour que les revenus de l'aqueduc suffisent à payer l'intérêt et l'amortissement de la dette, en sus, naturellement, des frais d'opération.

Dans ces conditions, si la compagnie veut se débarrasser de son éléphant blanc, il faudra qu'elle se montre beaucoup moins exigeante qu'en 1914. A cette époque, elle était parvenue, par nous ne savons quelles intrigues, auxquelles M. Bastien n'a pas dû être étranger, à faire recommander l'achat par l'ancien Bureau de contrôle, au prix de \$7,284,889.

Il est clair que c'était un prix de fantaisie, qu'il serait impossible de faire accepter par les contrôleurs actuels, selon la parole de M. Villeneuve.

Pendant les négociations antérieures, la Ville procédait en prenant comme point de départ qu'elle devrait assumer les dettes de la compagnie. Elle évaluait le passif, au lieu d'évaluer l'actif réel. C'était évidemment une méthode absurde. La Ville ne peut pas à acheter les dettes de la compagnie, mais sa propriété; la procédure à suivre, et la seule rationnelle, est donc de déterminer la valeur réelle de l'actif, qui représente le juste prix que la Ville doit payer, et que pourront se partager comme il leur conviendra les créanciers de la compagnie, sans exception M. Trefflé Bastien.

En procédant de cette manière, on arrivera probablement à découvrir que l'aqueduc de la Montreal Water & Power vaut tout au plus une couple de millions. Et si la Ville l'achète à ce prix, les conditions posées par le contrôleur Villeneuve seront remplies; l'aqueduc donnera un revenu suffisant pour n'être pas à charge aux contribuables qui ne profiteront pas de son acquisition.

Le désir de diminuer la taxe d'eau des quartiers annexés desservis par la Montreal Water & Power est un désir louable, à la condition seulement que cet avantage ne soit pas procuré

aux quartiers annexés aux dépens des autres quartiers. Un personnage civique nous faisait observer:

— Ce n'est pas la faulx des vieux quartiers si les anciennes municipalités de la banlieue qui font maintenant partie de la Cité, ont fait avec la Montreal Water & Power des contrats désavantageux couvrant une longue période d'années. Pourquoi se sont-ils liés, dans certains cas pour cinquante ans à l'avance, à payer un prix exagéré pour la fourniture de l'eau? Ils ont fait un mauvais marché; ils ne peuvent exiger aujourd'hui que ce soient les autres quartiers qui en souffrent les conséquences.

— Pour le Bureau de contrôle et pour le Conseil, la position à prendre est donc clairement indiquée: nous sommes disposés à acheter l'aqueduc de la Montreal Water & Power à sa valeur réelle et pas un sou de plus. Autrement, que la compagnie garde son exploitation.

Si l'administration se place bien dans cette attitude la compagnie se montrera conciliante. Car elle n'a aucune perspective de profit en exploitant elle-même son entreprise. M. Gagnon, l'expert qui a été chargé par la ville d'examiner ses livres, déclarait en effet dans son rapport:

— La compagnie n'a payé aucun dividende depuis sa fondation et ne pourra le faire, suivant moi, avant d'avoir accumulé suffisamment de profits pour lui permettre de balancer tous les estimés arbitraires considérés comme plus-value d'une partie de son actif.

Le même personnage municipal auquel nous référerions tout à l'heure ajoutait:

— Notre expert, M. Gagnon, nous a démontré que les profits nets et normaux de la compagnie, pour la dernière année qu'il a vérifiée, étaient d'environ \$2,000, alors que cette compagnie aurait dû accumuler des millions depuis qu'elle existe; elle n'est donc pas en mesure de démontrer qu'elle pourrait payer des dividendes avant 50 ans.

— Au point de vue des actionnaires, elle ne vaut guère plus que rien. Au point de vue de la ville, avec un tarif diminué de moitié pour la clientèle, elle vaudrait moins que rien. Ajoutez à cela qu'il faudrait remplacer la plus grande partie des tuyaux, qui ne sont plus qu'un amas de ferraille.

— D'ailleurs, je crois que le public peut être tranquille jusqu'à nouvel ordre, car où la Ville prendrait-elle la somme de \$1,020,000 que la Compagnie exige immédiatement?

— On dit que dans ce seul montant il y a pour un million d'eau. Vous voyez bien que jamais semblable bateau n'a été monté contre le trésor municipal!

M. Coté veut rester maître chez soi

Le contrôleur Thomas Coté n'entend pas qu'on le mette en tutelle. C'est pourquoi il s'oppose à un avis de motion placé devant le Bureau de Contrôle, tendant à amener une réorganisation complète de son département.

Le contrôleur Coté a raison, car outre que cette proposition ne vient pas de lui et que "charbonnier est maître chez soi", une réorganisation des départements municipaux, à l'heure qu'il est, entraînerait des frictions et des retards irréparables.

Prenez les travaux de l'aqueduc, par exemple: les délais continuellement apportés à leur exécution coûtent chaque jour des milliers de dollars à la Ville.

Que les contrôleurs se mettent donc d'accord, chacun dans ses attributions, et la machine municipale n'en marchera que mieux.

M. C. A. Lavigne Directeur du Quebec Railway

Notre ami, M. C. A. Lavigne, industriel bien connu en cette ville, vient d'être nommé membre du bureau de direction du Quebec Railway. "L'Autorité" ne peut qu'applaudir à cette nomination.

M. C. A. Lavigne est le type par excellence du "self made man". Ses débuts furent modestes, mais grâce à son énergie, à sa ténacité à son activité fébrile et à sa claire vision des choses, le nouveau directeur du "Quebec Railway" s'est vite créé une place éminente dans le monde des affaires.

M. Lavigne est le propriétaire de la compagnie Joseph Paquette, maison fondée en 1871. A l'exposition universelle de Paris, en 1900, et à celle de Glasgow en 1901, la maison Joseph Paquette a obtenu des médailles et des diplômes de première classe.

M. Lavigne fait des affaires considérables. Il est l'un des plus forts actionnaires du "Quebec Ry", au développement duquel il promet désormais de s'intéresser vivement.

Grenades

Nos Victoires:

- Bercovitch
- Desaulniers
- Séguin
- Mayrand
- Turcot
- Finnie
- J. E. Perrault
- Bouchard
- Dr Finnie
- Et combien d'autres!

Nous déplorons la déaite de Jos. Barnard dans Dorchester, malgré que M. Lucien Cannon nous plût à cause de son vote en faveur de l'admission des femmes au Barreau.

Nous répétons que M. J. A. Tessier, Jerry Décarie sont des ministres minuscules.

Messieurs Francoeur, Godbout et Aug. Tessier sont des députés transcendants et devraient entrer au plus tôt dans le cabinet.

Nous déplorons la réélection dans Saint Jacques de Monsieur Clément Robillard. Nous la déplorons envers et contre tous. M. Robillard est un bon garçon, mais il n'a pas la taille des Gervais, des Desmarais, des Bourassa, des Gouin.

On ne nous fera jamais croire que M. Robillard ne serait pas un excellent pensionnaire chez les sœurs-mues.

Nous ne voulons pas récriminer. Monsieur Giroux a voulu, en bon propriétaire, montrer aux citoyens de Montréal pourquoi les taxes augmentent sans cesse.

M. Bourassa a déjà signé de sa plus belle plume le bulletin de M. Giroux.

D'ailleurs, Messieurs du "Canada", M. Giroux a refusé la convention conservatrice.

Il ne s'est pas présenté bleu.

Il s'est présenté indépendant.

L'avenir est aux indépendants.

"Sir Lomer Gouin est un homme de grande valeur, mais nul ne saurait prétendre qu'il jouit d'une grande popularité personnelle. Comment alors expliquer la défaite écrasante des oppositionnistes? Les rouges peuvent avoir de belles et plausibles théories à exposer, mais les bleus feraient bien de chercher eux-mêmes l'explication nécessaire."

M. Charles ROBILLARD, dans "La Patrie".

"Peut-on espérer que M. Napoléon Giroux va enfin comprendre que la vie privée le réclame pour



LE SINGE.—Maudite noix!... Va-t-elle me casser les dents?

toujours. Qu'il débarrasse la commission scolaire de sa présence!"

M. Charles ROBILLARD, rédacteur en chef de "La Patrie".

"Le "Canada" a assurément le droit de se réjouir du résultat des élections, mais il manque de vélocité lorsqu'il accuse les ministres fédéraux d'avoir mis au service de M. Cousineau et ses candidats, toutes les ressources de leur organisation politique. MM. Patenaude et Blondin n'ont fait que de courtes apparitions dans leurs comtés. Il est connu que les bleus ont fait les élections "in forma pauperis". Nous invitons le confrère à se montrer plus charitable."

M. Charles ROBILLARD, dans "La Patrie".

"Ceux qui étaient en mesure d'endiguer le courant qui emporte tout sur son passage et qui ne l'ont pas fait, encouront une forte responsabilité."

M. Charles ROBILLARD, dans "La Patrie".

"La province de Québec est le centre naturel de la résistance, le foyer d'alimentation des forces vives de la nationalité française, dans toute l'Amérique du Nord. Nous avons dans l'impérieux devoir, non seulement d'aider les groupes français qui luttent pour leur existence, à l'extérieur, mais aussi de fortifier tous les organismes intérieurs de la province."

Henri BOURASSA

"Plus que jamais une politique intensive de colonisation s'impose. Plus que jamais notre agriculture doit être portée à son maximum de productivité. Plus que jamais nous devons créer tous les organismes économiques qui peuvent utiliser les ressources individuelles, les grouper, leur assurer leur pleine intensité de rendement. Plus que jamais, nous devons encourager nos institutions de crédit, nos sociétés nationales, nos industries, notre commerce. Plus que jamais, nous devons spécialiser notre enseignement secondaire, former des compétences vraies, des compétences qui s'imposent dans tous les ordres de l'activité humaine. Plus que jamais, nous devons enseigner, au foyer et à l'école, et "pratiquer" un patriotisme efficace, agissant, qui donne un motif supérieur à tous nos efforts individuels et les fasse converger vers le bien de la race, sans diminuer en rien les avantages personnels que nous y trouvons."

Henri BOURASSA

"Voilà qui serait beaucoup plus utile, je pense, que de se morfondre à faire l'analyse qualitative et quantitative du "biéisme" et du "rougisme".

Le jour où une opinion forte et éclairée dominera la province, bleus et rouges vaudront infiniment mieux qu'ils ne valent aujourd'hui."

Henri BOURASSA

Ce que l'on pense au sommet du Cap Diamant

Les vieux rouges de la vieille capitale appréhendent que le scrutin de lundi ne ressuscitent les vieilles querelles dans le parti.

TRESOR CIVIQUE EN DEFICIT

(Spécial à "l'Autorité").

Québec, 26. — Je ne veux plus parler ici d'élections. Il n'appartient pas à un "vieux rouge" comme moi de blâmer ce verdict populaire qui donne au drapeau libéral un éclat nouveau.

Je suis trop libéral pour ne pas être, dans le fond de mon cœur, flatté de voir encore flotter à la brise de la victoire le drapeau qui me fut toujours cher.

Et je suis trop libéral pour ne pas m'effrayer de l'immensité de la victoire libérale.

Avec tous les vrais libéraux, je désirais une opposition plus forte. Avec tous les vrais libéraux, je désirais la disparition des buses qui humiliaient notre parti. L'opposition est redevenue plus faible que jamais. Tant pis pour nous bien plus que pour eux! Et il reste d'innombrables buses au Parlement. Tant pis pour nous!

N'en parlons plus pour le moment. Maintenant que le parti est plus fort que jamais, pourquoi ne profiterait-il pas de sa force pour mettre en vigueur certains articles de son programme qu'il a dû, par un opportunisme que l'on a pu aisément expliquer dans le passé, laisser de côté.

Pourquoi les chefs du parti libéral actuel ne feraient-ils pas revivre les principes de jadis qui furent la base de sa force?

Certes nous comprenons qu'il y a eu jusqu'ici des empêchements directs. Ces empêchements n'existent plus, maintenant que la vague libérale a balayé toute la province.

Voici que l'on vient de mettre à

jour un état de choses qui va faire grincer bien des dents et taire bien des ambitions.

Les conseillers législatifs n'ont pas droit au titre d'honorable. Ce n'est pas une chose nouvelle. Ils n'y ont jamais eu droit. Cependant, la chose n'était pas très connue, elle était discutée en certains milieux. Il paraît que le texte officiel des règlements protocolaires n'était pas très clair à ce sujet. Le gouverneur-général vient de se charger d'éclaircir cette affaire en proclamant définitivement que les conseillers législatifs des provinces, nommés depuis la Confédération, — et il n'y en a pas d'autres, — n'ont pas droit au titre d'honorable.

L'usurpation de ce titre d'honorable ne se pratique pas seulement chez les conseillers législatifs. Ce titre n'appartient qu'aux conseillers privés de Sa Majesté, c'est-à-dire aux membres du gouvernement fédéral, moins le solliciteur général.

Les autres personnages qui ont droit de porter ce titre pendant qu'ils occupent certaines fonctions cessent d'y avoir droit dès qu'ils cessent d'occuper ces fonctions.

C'est le cas pour les sénateurs, pour les présidents de la Chambre des Communes et des Législatures des provinces, pour les juges de certains tribunaux et pour les membres des gouvernements provinciaux.

Dés que ces gens ont cessé d'occuper les fonctions qui les rendent temporairement "honorables", ils perdent tout droit à ce titre honorifique et ils redevennent Monsieur

Un Tel comme devant.

Ainsi les anciens ministres provinciaux, les anciens présidents des Chambres, les juges en retraite, n'ont aucun droit à ce titre dont ils continuent de s'affubler. Il est bon que les gens le sachent.

En ce pays démocratique, il y a déjà trop de titres ébouriffants, n'allons plus en donner à ceux qui n'y ont pas droit!

Il paraît que nous allons avoir un gros déficit dans les finances municipales de Québec. La chose vient de nous être annoncée par le maire Lavigne, qui se défend bien d'y être pour quelque chose, bien qu'il fit partie de l'administration municipale depuis dix ans.

Quel en sera le chiffre? Nous ne le savons pas encore, mais on nous assure qu'il sera rondet.

Les citoyens de Québec se demandent comment il se fait qu'ils soient les plus taxés de par les villes du Dominion, sans pour cela jouir d'avantages exceptionnels. Au contraire, tandis que, dans les autres villes, l'entretien des trottoirs, l'enlèvement de la neige et des déchets sont à la charge de la municipalité, ici, ce sont les citoyens qui doivent se charger de cela.

On vient d'augmenter la taxe scolaire, et certes, nous n'avons pas de leçon à donner aux autres villes sous le rapport de l'instruction publique.

Le déficit que l'on nous annonce dans les finances municipales et l'augmentation de la taxe scolaire vont peut-être, espérons-le, engager les citoyens de Québec à s'occuper un peu plus de leurs affaires.

M. L.-J. PRIMEAU DEMISSIONNE

M. L.-J. Primeau, secrétaire du contrôleur Coté, vient de remettre sa démission au Bureau des commissaires, qui l'a acceptée.

Très serviable envers tous, M. Primeau s'était créé à l'hôtel de ville une pléiade d'amis qui regretteront vivement son départ. Il ouvrira sous peu à Montréal un bureau et agira comme représentant d'importantes compagnies américaines. Dans sa lettre de démission, il fait allusion à certains démêlés qu'il eût avec le maire Martin et qui firent sensation dans le temps:

Montréal, le 26 mai, 1916. Son Honneur le Maire et MM. les Membres du Bureau des Commissaires, Hôtel de Ville.

Messieurs: — J'ai bien l'honneur par la présente de donner ma démission comme secrétaire particulier du Commissaire des Travaux Publics.

Je tiens à dire que cette décision n'a rien à voir aux incidents qui ont pu marquer mon séjour à l'Hôtel de Ville.

Une occasion se présente pour moi d'exercer mon activité dans un domaine plus personnel; c'est de mon plein gré et dans le seul but d'améliorer ma situation qu'après mûre réflexion j'ai décidé de quitter l'emploi que vous aviez bien voulu me confier.

Je désire remercier les membres de votre Bureau qui, en maintes occasions, m'ont honoré de leur confiance et leur exprimer toute ma reconnaissance pour les bons procédés dont ils ont fait preuve à mon égard.

Votre tout dévoué, (Signé) L. J. PRIMEAU.

M. Lorenzo Prince

La nouvelle que M. Lorenzo Prince, qui a fait sa marque dans le journalisme, venait d'être nommé titulaire de la place d'assistant-croner, laissée vacante par le regretté M. Biron, a été partout bien accueillie.

Le gouvernement de Québec ne pouvait faire un meilleur choix, à ce poste, que celui de Lorenzo Prince, esprit averti et exceptionnellement cultivé.

LE SCRUTIN DU 22 MAI et la tâche du gouvernement de Québec en rapport avec la réforme de tempérance

Monsieur le Directeur de "l'Autorité",

Le scrutin du 22 mai aura été, en même temps qu'un éclatant témoignage de la confiance populaire en faveur des qualités administratives du gouvernement Gouin, la plus éloquent et la plus directe qui ait jamais été faite par le peuple de cette province aux clamours étourdissants de nos buveurs d'eau.

De bonne heure sir Lomer Gouin s'est posé en champion de la tempérance, mais son gouvernement s'est constamment refusé d'obéir aux injonctions des prohibitionnistes, reconnaissant par là que la prohibition est une doctrine fautive et dangereuse dont l'idéal est impossible à atteindre par des lois.

Au cours de la récente campagne électorale qui vient de se terminer par le triomphe du programme du parti libéral, sir Lomer Gouin a pu affirmer que tout le monde était satisfait de la loi qui régit la réglementation du trafic des liqueurs alcooliques, en cette province, et le peuple lui a donné raison, convaincu qu'il est que les in-

terêts de la tempérance sont mieux sauvegardés par un système efficace de licences qu'ils ne le seraient au moyen de la prohibition.

Est-ce à dire que le système de licences actuellement en vigueur dans la province de Québec, soit à ce point parfait qu'il ne puisse être amélioré? Loin de là.

Si la population ne veut pas de prohibition, elle admet qu'il reste encore beaucoup à faire pour doter la province d'une loi de licences qui soit non parfaite, mais pleinement efficace; et les améliorations qu'il conviendrait de faire dans ce sens, le gouvernement a désormais pour mandat de les effectuer, au meilleur des intérêts de la province elle-même.

Une réforme radicale s'impose dans le mode adopté pour l'octroi des licences; pour la classification des licences elles-mêmes et pour l'inspection des établissements licenciés.

Il est prouvé aujourd'hui que le mode des licences annuelles et individuelles n'offre pas les garanties voulues pour le maintien de l'ordre. Un individu dont la li-

cence est susceptible de lui être enlevée chaque année, au caprice d'un Conseil municipal, est plutôt enclin à tirer tout le parti possible de son privilège limité — trop souvent au mépris des règles les plus élémentaires de propreté, d'hygiène, de confort et de probité!

Ce système a fait son temps. Rien n'empêche que la licence ne soit attachée à l'immeuble affecté au commerce des liqueurs, et qu'elle ne soit octroyée pour une période indéfinie susceptible toutefois d'être révoquée en tout temps, au cas de contraventions prouvées à la satisfaction de l'autorité. De cette façon le détenteur du privilège serait assuré de pouvoir exploiter en paix sa licence, à condition de se conformer à la loi, et la tempérance, le bon ordre et la moralité y gagneraient d'autant.

Une autre réforme s'impose, vitale celle-là; une réforme aujourd'hui à l'ordre du jour dans tous les pays du monde, préconisée par les économistes et les hygiénistes les plus en renom, et reconnue comme étant le moyen le plus sûr d'enrayer les ravages du fléau de l'alcoolisme. Elle consiste dans la

diffusion libérale et rationnelle du commerce des boissons fermentées, au moyen d'un régime de faveur pour la vente des vins légers et des bières peu alcoolisées.

Enfin l'inspection des établissements licenciés doit être telle que la sécurité la plus parfaite soit offerte au public, en même temps qu'elle offrira aux licenciés consciencieux une protection efficace contre la cupidité de concurrents malhonnêtes.

Bref, que nos législateurs nous donnent une loi simple, claire, précise, rationnelle, et avant longtemps tous ceux qui s'intéressent au bien-être de leurs concitoyens, tout en respectant leur liberté, auront la satisfaction de constater les résultats obtenus par une telle réforme.

Pour réaliser ces progrès il leur est indispensable d'avoir le concours de l'opinion publique, des sociétés de tempérance elles-mêmes et des journaux. Et avec une majorité éclairée et clairvoyante, le gouvernement sera sûrement à la hauteur de la tâche.

C...

M.P.P.